

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 18 décembre 2020**

## **Délibération CA\_20201218\_010**

**Marché d'acquisition de fournitures de type pharmacie hors monopole, groupement de commandes entre les SDIS de la région Centre - Val de Loire et le SDIS de La Nièvre : attribution des marchés pour les lots n° 1-2-3-4 et 5 - déclaration sans suite pour les lots n°6 et 7.**

**VOTE : adopté à l'unanimité**

**3 membre(s) étant absent(s)**

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil administration en date du 9 mars 2020 approuvant la constitution du groupement de commandes ;

Vu le choix de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes en date du 30 novembre 2020 ;

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** Les marchés relatifs à l'acquisition de fournitures de type pharmacie, hors monopole, pour les lots n°1-2-3-4 et 5 à passer avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres du coordonnateur en date du 30 novembre 2020, tels que mentionnés dans l'annexe ci-jointe, sont approuvés et le SDIS 45, coordonnateur, est autorisé à les signer.

**Article 2.** Le SDIS 45, coordonnateur, est autorisé à déclarer la procédure sans suite pour les lots n°6 et 7.

**DESCOUT Serge**